



## Pour qui ?

- Personnes utilisant, vendant ou conseillant l'usage des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel

## Objectifs

Acquérir ou consolider les connaissances des produits phytopharmaceutiques en vue de l'obtention du certificat individuel à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques» tel que défini dans l'arrêté du 29 août 2016

- Opérateurs
- Décideurs soumis à agrément
- Décideurs non soumis à agrément
- Vente
- Conseil

## Contenu

- Adaptation des pratiques aux exigences de la réglementation concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Repérage des incidences sur la santé humaine : les méthodes de prévention lors de l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- Réactions en cas d'accident
- Repérage des situations de travail à risques pour l'environnement lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, identification et mise en place des moyens pour les prévenir.
- Adaptation des pratiques en ayant recours à des stratégies limitant l'usage des produits phytopharmaceutiques : les alternatives à leur utilisation

## Méthodes pédagogiques

---

- Analyse des besoins de formation, des expériences de chaque participant
- Apport de connaissances (méthode magistrale- méthode démonstrative)
- Pédagogie interactive et participative.

Validé par :

Attestation de suivi de formation / bordereau de score (test)

## Informations pratiques

---

Durée

1 à 4 jours selon le type de certificat et la voie d'accès

Dates

Toutes périodes

Financement

Possibilité de financement selon le statut du candidat : nous contacter pour le financement

Lieux :

CFPPA ou site de l'entreprise



---

Pour toute information complémentaire,  
veuillez prendre contact avec le CFPPA de Contamine sur Arve :

Tél : 04.50.03.91.03

Mail: [cfppa.contamine@educagri.fr](mailto:cfppa.contamine@educagri.fr)

150 Route de la Mairie – 74130 Contamine-sur-Arve  
site web : [www.epl.contamine.educagri.fr](http://www.epl.contamine.educagri.fr)

